



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 4 mars 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESEN, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Flora LAPERNE donne pouvoir à Mme Françoise STIOPHANE,
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Monique ASSO,
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE.

Étaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Yona TORCAL

6 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.

Pour 2026, il est proposé de voter les crédits suivants :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 064-216404228-20260304-DEL_260304_06-DE



Articles	Intitulés	Montants
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000
	TOTAL	20 000

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 9 février 2026,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

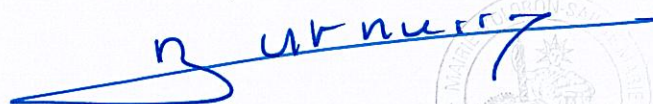
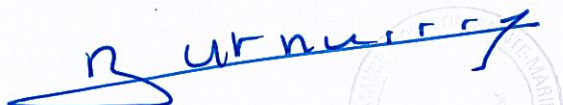
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VOTE** les crédits anticipés précités.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 mars 2026.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 06/03/2026



Bernard UTHURRY

